

Comment anticiper l'arrivée du Circular Economy Act ?



Le *Circular Economy Act*, actuellement en discussion au Parlement européen et qui devrait entrer en vigueur courant 2027, vise à rendre l'économie européenne plus circulaire en renforçant la traçabilité des ressources et en augmentant l'utilisation de matières premières secondaires et de matériaux recyclés. Les entreprises luxembourgeoises ont tout intérêt à s'y préparer dès maintenant : au-delà de la conformité, la circularité s'imposera comme un levier de performance, d'innovation et de résilience.

Voici 5 recommandations pour bien anticiper, extraites de la nouvelle publication [Actualité & Tendances](#) de la Chambre de Commerce :

1. Cartographier les dépendances critiques de sa chaîne d'approvisionnement: Identifier les matières premières, composants et fournisseurs stratégiques afin d'anticiper les risques liés à la disponibilité des ressources et les opportunités offertes par le développement des matières

secondaires.

2. Évaluer l'exposition de ses produits et services aux futures exigences européennes :

Analyser les enjeux liés à la durabilité, à la réparabilité, au contenu recyclé ou à la recyclabilité des produits utilisés ou commercialisés.

3. Préparer la montée en puissance de la traçabilité et des données : Anticiper les besoins futurs en matière de collecte, de gestion et de partage d'informations tout au long des chaînes de valeur, en privilégiant des solutions interopérables permettant de réutiliser les mêmes données pour plusieurs obligations réglementaires.

4. Identifier les opportunités de circularité dans son activité : Repérer les possibilités de réemploi, de réparation, de reconditionnement, de réduction des pertes, d'intégration de matières recyclées ou de développement de nouveaux services circulaires, en tenant compte des possibilités de coopération transfrontalière, particulièrement importantes pour une économie de petite taille comme le Luxembourg.

5. Mobiliser les dispositifs d'accompagnement disponibles : S'appuyer sur les structures et programmes existants au Luxembourg :

- La [House of Sustainability](#) de la Chambre de Commerce met à disposition un répertoire des principaux textes législatifs et réglementaires liés au développement durable et à l'économie circulaire, accompagne les entreprises dans l'identification et la mobilisation des dispositifs d'aide adaptés à leurs besoins et organise régulièrement des événements dédiés aux enjeux de l'économie circulaire
- La [House of Training](#) a intégré cette thématique dans son catalogue de formations
- Le GIE [Terra Matters](#) soutient le développement d'outils favorisant la traçabilité et la circularité des produits, à travers le [Product Circularity Data Sheet](#) (PCDS)